

---

## SUJET

# FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

---

## ENJEU

Que fait le gouvernement pour augmenter l'offre de logement locatif?

---

## RÉPONSE

- **L'offre doit suivre la demande, c'est pourquoi le Financement de la construction de logements locatifs favoriser la construction de logements locatifs partout au Canada en offre des prêts à faible coût pour encourager la construction de logements locatifs les régions du Canada où un besoin de logements locatifs est clairement démontré.**
- **L'initiative fournit presque 26 milliards en prêts jusqu'à la fin de 2028 afin de construire plus de 71 000 logements dans les communautés partout au pays.**
- **L'initiative fait partie de la Stratégie nationale sur le logement du Canada est un plan de 72 milliards de dollars et +, sur 10 ans, qui aide l'ensemble du spectre du logements, y compris la construction nécessaire de logements locatifs.**
- **Les projets sous cette initiative offrent des logements résidentiels abordables, des logements accessibles, une plus grande efficacité énergétique et de plus faibles émissions de gaz à effet de serre, et une viabilité financière démontrée.**
- **Monsieur le président, je suis fier de dire qu'en date du 30 juin 2021, nous avons engagée à verser 11,6 milliards de dollars aux termes de l'FCLL afin de soutenir la création de 32 900 logements, dont 23 500 seront abordables.**

---

## CONTEXTE

### FAITS SAILLANT

- **25,75\$ milliards** pour l'initiative **Financement de la construction de logements** (Incluant montant additionnel de 1,5\$ milliards, débutant en 2018-19) disponibles sous forme de prêts à faible coût pour encourager la construction de logements locatifs neufs dans tout le pays.
  - L'initiative fournira des prêts, de 2017 à 2028 pour la construction de 71 000 unités locatives à travers le Canada.
  - Les emprunteurs bénéficient de prêts d'une durée de 10 ans, assortis d'emblée d'une assurance prêt hypothécaire de la SCHL.

Au 30 juin 2021, la SCHL s'était engagée à verser 11.6 milliards de dollars aux termes de l'FCLL afin de soutenir la création de 32 900 logements, dont 23 500 seront abordables

### Financement de la construction de logements locatifs

Le Financement de la construction de logements locatifs offre des prêts à faible coût pour favoriser la construction de logements locatifs partout au Canada. Elle soutient les ensembles de logements durables dans les régions où des logements locatifs supplémentaires sont nécessaires. L'initiative s'accompagne d'une enveloppe totale de 25,75 milliards de dollars en prêts pour la construction de 71 000 logements et est en vigueur de 2017 jusqu'à la fin de 2028.

L'initiative vise les projets d'aménagement d'appartements standards pour occupation générale au Canada.

Tous les prêts comportent les caractéristiques suivantes :

- Terme de 10 ans (sans option de remboursement anticipé) et taux d'intérêt fixe établi à la première avance, pour atténuer l'incertitude entourant les périodes les plus risquées de l'aménagement.
- Période d'amortissement pouvant aller jusqu'à 50 ans et permettant de verser des mensualités hypothécaires moins élevées et d'assurer la viabilité à long terme.
- Assurance prêt hypothécaire de la SCHL en vigueur de la première avance à la fin de la période d'amortissement, pour simplifier le renouvellement du prêt. L'emprunteur n'a pas à acquitter la prime et n'a qu'à payer la TVP (le cas échéant).
- Prêt jusqu'à concurrence de 100 % des coûts pour des espaces résidentiels et d'au plus 75 % pour des espaces non résidentiels (selon la solidité du dossier).

- Remboursement des intérêts seulement, financé par le prêt, pendant la construction et jusqu'à l'obtention du permis d'occupation.
- Remboursement des intérêts seulement, payé par l'emprunteur, à partir de l'obtention du permis d'occupation jusqu'à 12 mois consécutifs de revenu brut effectif stable.